

**Convention définissant les modalités d'utilisation de la déchetterie par
la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer – Avenant N°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Eric Tavernier, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre d'une convention n° 08 – 011 en date du 24 janvier 2008 et de son avenant n° 1 en date du 4 février 2009, la commune de Sainte-Marguerite-sur-mer bénéficie d'un accès à la déchetterie de Dieppe pour l'année 2009, située chemin de la Rivière, à Rouxmesnil-Bouteilles.

Les conditions financières prévoient que la Ville de Dieppe applique à la commune de Sainte-Marguerite-sur-mer le tarif qui la lie contractuellement à la société Véolia Propreté, titulaire du marché d'exploitation de cet équipement.

Suite à la mise en place de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) avec effet au 1er janvier 2009, la Ville de Dieppe a conclu un avenant n° 2 en date du 21 octobre 2009 avec la société Véolia Propreté afin que cette dernière lui refacture cette taxe à l'euro l'euro.

Pour éviter que la Ville de Dieppe n'assume la charge financière de la TGAP des déchets de la commune de Sainte-Marguerite-sur-mer, il est nécessaire de prévoir en retour, en la forme d'un avenant n° 2 à la convention d'accès, la refacturation à l'euro l'euro de cette taxe à cette commune.

Considérant l'avis formulé par la Commission N°3 réunie le 8 décembre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n° 2 à la convention d'accès à la déchetterie de Dieppe avec la commune de Sainte-Marguerite-sur-mer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.